



## Stage de formation Syndicale



«**Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur vos droits et obligations sans oser le demander**»

**Jeudi 15 décembre  
de 9h30 à 16h30  
Au Lycée La Bruyère  
31 avenue de Paris  
78000 VERSAILLES**



**Objectifs : Ce stage vise à répondre aux questions que se posent nos jeunes collègues dans les premières années d'exercice du métier, mais aussi à tous ceux qui veulent faire vivre ces droits !**

- droits et obligations des fonctionnaires : textes statutaires, obligations de service, droits syndicaux, comment s'adresser à l'administration...
- la rémunération : salaire (lire sa feuille de paye), heures supplémentaires, indemnités...
- suivre sa carrière : notation, avancement d'échelon, promotions. Le rôle des commissaires paritaires.
- faire face collectivement à l'autoritarisme, aux pressions d'un chef d'établissement, faire respecter les prérogatives des équipes pédagogiques.

**Attention, n'oubliez pas de transmettre:**

- au secrétariat de votre établissement votre demande d'autorisation **un mois avant la date du stage donc au plus tard le mardi 15 novembre.**

- au **SNES 78** votre coupon réponse (pour nous permettre de prévoir votre accueil dans de bonnes conditions)

Modalités d'inscription : voir au verso

## Stages syndicaux : un droit pour tous !

Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique ( y compris les stagiaires ) ont droit à 12 jours de formation syndicale par an . Ces stages donnent droit à autorisation d'absence.



### Comment s'inscrire ?

**1 - au moins un mois avant la date du stage,** déposez à votre chef d'établissement la **demande d'autorisation d'absence** adressée au Recteur . Une attestation présence vous sera fournie lors du stage.

**2 - prévenir, sans tarder, le SNES 78 de votre participation**

## MODELE DE DEMANDE D 'AUTORISATION D'ABSENCE.

*A reproduire à la main et à remettre au chef d'établissement au plus tard le 15 novembre*

*NOM, Prénom, Grade et Fonction, Établissement*

*Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles  
S/C de M: (1)*

*Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.01.84 (art 3 4, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (si vous êtes titulaire) (2), de la loi n°82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non- titulaires de l'Etat (si vous êtes non titulaire) (2) définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **15 décembre 2011** (3) pour participer à un stage de formation syndicale.*

*Ce stage se déroulera au **Lycée La Bruyère, 31 avenue de Paris 78000 Versailles.***

*Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.2.93).*

*Date Signature.*

*(1) nom et fonction du Chef d'établissement (cette demande doit parvenir par la voie hiérarchique)*

*(2) ne recopier que ce qui correspond à votre situation*

*(3) ne marquer ici que les dates qui donnent lieu demande à d'autorisation d'absence.*

## COUPON REPONSE Stage SNES 78 – 15 décembre 2011 - Versailles

à retourner à : **Snes Yvelines** – 24 rue Jean Jaurès – 78190 Trappes  
ou par mail à [snes78@versailles.snes.edu](mailto:snes78@versailles.snes.edu)

NOM : Prénom :

Établissement: commune :

Adresse :

Téléphone personnel / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ /

e-mail / \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ /

Je participerai au stage du 15 décembre au Lycée La Bruyère à Versailles

Je déjeunerai sur place (prévoir 6€ si vous n'êtes pas adhérent du SNES)